INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE

www.inpes.sante.fr
Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

COMMUNIQUE DE PRESSE Saint-Denis, le 4 juillet 2013

Noyades
Le danger de l'été

En mer, en rivière, en lac ou en piscine, la saison estivale est souvent synonyme d'activités nautiques. Pour que la baignade reste un moment de détente et de loisirs, l'important est de rester prudent.
A l'approche de l'été, quels réflexes adopter pour que le plaisir de la baignade ne tourne pas au drame ? Quelles précautions prendre pour se baigner en sécurité ?
Pour que chacun profite au mieux de l'été et des plaisirs aquatiques, l'Inpes propose une brochure « Mode d'emploi de la baignade », téléchargeable sur www.inpes.sante.fr. Des conseils concernant particulièrement les piscines sont en ligne sur www.prevention-maison.fr.

• Prévenir les noyades : une priorité

La plupart des accidents impliquant des enfants est due **à un manque de surveillance, à un défaut du dispositif de sécurité ou encore à une chute.** Pour les adultes, ils se produisent principalement suite **à un malaise, à une imprudence** ou tout simplement **au fait de ne pas bien savoir nager.**

Selon les derniers chiffres du Baromètre Santé Inpes 2010, **54% des femmes et 27% des hommes de 65 à 74 ans ne savent pas nager**. En moyenne, tous âges confondus, un français sur cinq ne sait pas nager : 28% des femmes et 14% des hommes). Il est important de rappeler qu'on peut apprendre à nager à tout âge.

Selon l'enquête NOYADES menée en 2012 par l'Institut de veille sanitaire (InVS), entre le 1er juin et le 30 septembre 2012, **1 238 noyades accidentelles ont été enregistrées, provoquant 497 décès dont 28 parmi les moins de 6 ans, 47 de 6 à 19 ans et 145 chez les plus de 65 ans.** L'enquête, dont l'objectif est de décrire les caractéristiques et facteurs de risques des noyades accidentelles, contribue à guider les actions de prévention et de réglementation.

• Baignade des enfants : ne pas les quitter des yeux

Quel que soit le lieu de l'activité nautique (mer, lac, piscine, etc.), un **enfant doit toujours être surveillé par un adulte qui en prend la responsabilité**. Un enfant peut se noyer sans bruit, en moins de trois minutes, dans vingt centimètres d'eau.
Afin de diminuer les risques liés à la baignade, il est conseillé de **l'équiper de brassards** (marquage CE et norme NF 13138-1) **et de lui apprendre à nager le plus tôt possible : dès 4-5 ans, selon les capacités de l'enfant, pour tous à partir de 6 ans.**

• Conseils de sécurité pour la baignade cet été

- **Choisir les zones de baignade surveillées,** où l'intervention des équipes de secours est plus rapide.
- **Surveiller vos enfants en permanence**, rester toujours avec eux quand ils jouent au bord de l'eau ou lorsqu'ils sont dans l'eau.
- **Tenir compte de votre forme physique** : ne pas se baigner si l'on ressent un trouble physique (fatigue, problèmes de santé, frissons) et **ne pas surestimer votre niveau de natation,** il est toujours plus difficile de nager en milieu naturel qu'en piscine.

Un baigneur attentif est un baigneur en sécurité : prévenir un proche avant de se baigner, respecter les consignes de sécurité signalées par les drapeaux de baignade, ne pas s'exposer longtemps au soleil et rentrer dans l'eau progressivement, ne pas boire d'alcool avant la baignade, se former aux gestes de premiers secours…

CONTACTS PRESSE
Inpes : Vanessa Lemoine – Tél : 01 49 33 22 42 – Email : vanessa.lemoine@inpes.sante.fr
TBWA \ Corporate : Vanessa Hendou – Tél : 01 49 09 25 27 – Email : inpes.presse@tbwa-corporate.com
InVS : Katel Le Floc'h – Tél : 01 41 79 57 54 – Email : k.lefloch@invs.sante.fr